RÉPONSE DE GAZ MÉTRO À UNE DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

Origine : Demande de renseignements n° 1 en date du 20 juillet 2007

Demandeur : Régie de l'énergie

Référence : Gaz Métro – 1, document 1, page 7

Préambule :

« *En général, la situation concurrentielle du gaz naturel par rapport au gaz propane est favorable. Plus la consommation est importante et plus l'économie est considérable avec le gaz naturel. D'ailleurs, pour Intrawest, le promoteur du projet, cet avantage est clair et il voit une plus-value à se raccorder au réseau de gaz naturel.*

En ce qui concerne l'électricité, l'avantage concurrentiel du gaz naturel est élevé. Que ce soit pour le chauffage des grands bâtiments (Hôtels, centre de congrès, etc.) ou pour l'utilisation d'appareils périphériques (cuisinières, chauffe piscine, etc.), le gaz naturel est privilégié. De plus, les clients du complexe provenant surtout de l'extérieur du Québec sont, en général, de fervents utilisateurs du gaz naturel.» (nous soulignons)

Questions :

4.1 Veuillez préciser la nature de la plus value perçue par le promoteur lorsqu'il est question de consommation de gaz naturel au Québec.

4.2 Veuillez indiquer les données sur lesquelles se base l'affirmation suivantes: « *les clients du complexe provenant surtout de l'extérieur du Québec sont, en général, de fervents utilisateurs du gaz naturel* ».

4.3 Veuillez indiquer si le promoteur a déjà fait des préventes. Sinon, veuillez expliquer que ce dernier affirme que ses clients proviennent surtout de l'extérieur du Québec.

4.4 Veuillez élaborer sur le fait qu'une augmentation des ventes de condominiums ou de résidences unifamiliales à des Québécois puisse affecter les prévisions de ventes de gaz naturel.

4.5 Veuillez élaborer sur la situation concurrentielle du gaz naturel par rapport à l'électricité dans le marché résidentiel au Québec (statistiques, hausse des ventes, conversions, etc.).

Réponses :

4.1 Si l'on considère que près de 44 % de toute l'énergie consommée en 2004 dans les secteurs commercial et institutionnel au Canada était du gaz naturel, on comprend que cette source d'énergie a toute sa place dans un projet comme celui de Versant Soleil. De ce fait, le promoteur est axé vers cette source d'énergie et la conception des bâtiments sera adaptée à cette situation. Ainsi, pour le promoteur, un changement de source d'énergie entraînerait des coûts importants.

Lorsque l'on regarde le coût des énergies, le contexte concurrentiel au Québec démontre que le gaz naturel est en excellente position par rapport aux autres sources d'énergie, pour les clients du secteur commercial. Des bâtiments alimentés au gaz naturel sont plus attrayants et permettent des économies substantielles, soit d'environ 15 à 35% pour les clients de ce secteur.

4.2 Pour le marché résidentiel au Québec, la part de marché du gaz naturel est de l'ordre de 5 %. Dans le reste du Canada, elle est de l'ordre de 46 %.

Gaz Métro ne détient pas de données aussi détaillées pour les distributeurs gaziers des États-Unis, mais présume que le taux de pénétration du gaz naturel doit se rapprocher de celui du reste du Canada.

(Référence : R-3630-2007, Gaz Métro-2, document 7.39)

4.3 Oui, des préventes ont été faites et environ 60 % des acheteurs proviennent de l'extérieur du Québec.

4.4 Une augmentation des ventes de condominiums ou de résidences unifamiliales à des Québécois ne devraient pas affecter les prévisions de ventes de gaz naturel. En effet, l'analyse de rentabilité présentée au soutien du projet (Gaz Métro-1, document 3) n'inclut pas les volumes rattachés aux résidences unifamiliales (24 unités), compte tenu de son impact mineur. En ce qui a trait aux condominiums, ils seront construits de sorte que tant le chauffage de l'air que de l'eau soient faits par un système central. Ainsi, peu importe l'acquéreur du condominium, nous savons que la source d'énergie utilisée sera le gaz naturel.

4.5 Les graphiques ci-dessous présentent la situation concurrentielle du marché résidentiel de 1998 à 2007 ainsi qu'une prévision pour 2008.

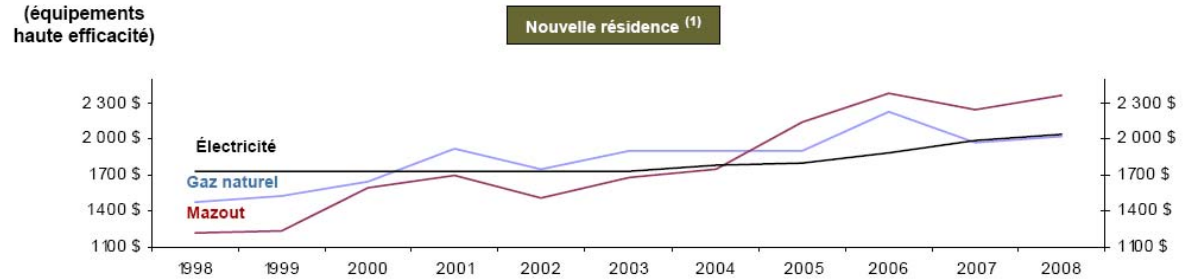

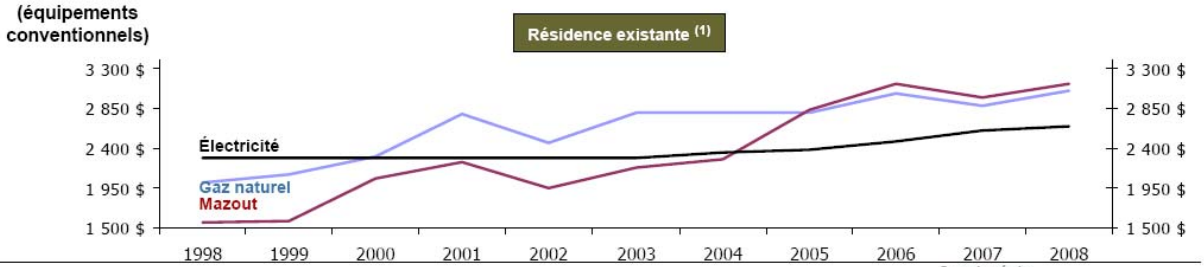

	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007 (6 mois réels)	2008
Prix du gaz ($/GJ) (2)	2,06	2,63	3,93	6,79	4,66	6,26	6,40	6,75	7,84	6,21	7,12
Prix du mazout n°2 (¢/l) (3)	17,35	16,45	34,00	36,05	28,65	35,20	37,18	52,11	59,96	55,05	59,10
Prix de l'électricité	(selon tarification d'Hydro-Québec)									1,9%	2,0% (4)

Répartition de la facture au gaz naturel par service		
Fourniture	*36 %*	*43 %*
Compression	*2 %*	*2 %*
Équilibrage	*5 %*	*6 %*
Transport	*9 %*	*6 %*
Distribution	*48 %*	*43 %*

(1) Cas type : Consommation résidence de 205 m³ (2 200 pi ²) - Nouvelle résidence 2 321 m³ - Résidence existante 3 931 m³
(2) Prix du gaz : Moyenne du prix du gaz de réseau ($/GJ)
(3) Prix du mazout : Moyenne du prix du mazout nº 2 «à la rampe de chargement» (¢/litre)
(4) Source: Régie R-3610-2006 décision D-2007-12. La hausse tarifaire est considérée dans la situation concurrentielle de l'année suivante.

Prévisions

Les augmentations des tarifs d'électricité depuis le dégel ont également permis au gaz naturel d'améliorer sa situation concurrentielle face à l'électricité. Selon un prix moyen prévu du gaz naturel de 7,12 $ / GJ en 2008[1] l'électricité et le gaz naturel seront presque à parité pour une nouvelle résidence, situation qui n'a pas été rencontrée depuis 2002.

(Référence : R-3630-2007, Gaz Métro-2, document 7, pages 8 et 9 et Gaz Métro-2, document 2, pages 6 à 8)

[1] Après transfert de la portion équilibrage incluse dans le service de fourniture, R-3630-2007, Gaz Métro-4, document 1, page 10.